



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER D'ORIGAMI PAR NAOKO SAKAGAWA LE SAMEDI 25 MAI 2024 A 10H30 A LA BIBLIOTHEQUE SUD

**DÉCISION N° DM-24-214
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier d'origami de Naoko Sakagawa, domiciliée au 20 avenue Franklin Roosevelt – 94300 VINCENNES,

D É C I D E

DE SIGNER avec Naoko Sakagawa, domiciliée au 20 avenue Franklin Roosevelt – 94300 VINCENNES, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier d'origami le samedi 25 mai 2024 à 10h30 à la Bibliothèque Sud, dont le coût est fixé à deux cent cinquante euros (250 € TTC) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240703-lmc1H11847H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/07/2024
Date de Publication : 04/07/2024